

| |
|--|
| DEPARTEMENT De l'AISNE |
| ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN |
| CANTON de BOHAIN |
| COMMUNE De VENDHUILE |

2026/1/009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 21 mars 2026

Le vingt et un mars de l'an deux mille vingt-six, à 09h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Messieurs X. PASSET, T. FLEUREAU F. FORTIN, L. FOURNIER, F. GACH, D. LETEMPLE et Mesdames B. CARPENTIER, J. CHARPENTIER, D. FURGEROT, M-A. HERBLOT, N. LERICHE et M. LONCQ.

Pouvoirs : Mme M. FAXELLE donne pouvoir à Mr F. FORTIN ; Mr F. DATHY donne pouvoir à Mr D LETEMPLE.

Excusés : Mmes M. FAXELLE, A. DHEILLY et Mr F. DATHY

Mme M.LONCQ a été nommé secrétaire de séance

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1 ère classe

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1 ère classe suite à l'avancement de grade de la personne au poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1 ère classe à temps non complet soit 32/35ème) à compter du 06/06/2026.
2. De modifier ainsi le tableau des emplois.
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET
2026.03.26 14:13:45 +0100
Ref:10699927-16134236-1-D
Signature numérique
le Maire